

Délivrer des cartes 1 jour à la FFCK

- Pourquoi ?
- Quand ?
- Comment ?



Pourquoi délivrer des cartes 1 jour ?

- Des raisons politiques
- Des raisons statutaires
- Des raisons assurantielles

Pourquoi ?

Des raisons politiques

2016 : Election de J. ZOUNGRANA par l'Assemblée Générale en tant que président de la FFCK, et de son projet fédéral, qui mentionne explicitement à l'époque qu'il faut **réexaminer la politique de titres** de la FFCK, et réaffirmer dans ce cadre la stratégie « **1 pratiquant = 1 titre** ». Les cartes Tempo n'étaient pas des licences et ne permettaient pas de recenser nos pratiquant-es.



2017 - 2020 : Réflexions menées sur la rénovation des licences et la proposition d'un nouveau système qui viendrait fédérer tous les pratiquants, toutes les structures de pratique, et toutes les disciplines.

Janvier 2021 : un nouveau système de licences est mis en place à la FFCK, reposant sur les principes suivants :

- Une seule carte FFCK nominative ;
- 3 durées possibles : **1 jour**, 3 mois, 1 an ;
- Des options différentes :
 - Jeune ou adulte,
 - Pratiquant ou non pratiquant,
 - Loisirs ou compétition.
- Des services associés différents :
 - Accès aux différentes Pagaies Couleurs
 - Accès à l'eshop,
 - Accès à Pag'App,
 - Accès aux formations et qualifications de cadres, au statut de certificateur, etc.,
 - Accès aux avantages partenaires licenciés,
 - Accès à la Tribu et aux communications de la FFCK.

PAGAYEZ EN CLUB

Votre assurance sur **3 durées** accompagnée de multiples privilèges.



1 jour
d'assurance pratiquant

Tourisme, locations, découvertes, manifestations loisirs, Open (5€)

3 mois
d'assurance pratiquant

Initiation, produits sport entreprise, santé, pratique saisonnière

1 an
d'assurance pratiquant

Pratique régulière, compétiteurs, loisirs, dirigeants, juges, arbitres, cadres, candidats à un brevet fédéral

Carte 1 jour, 3 mois, 1 an



+



Accès à la Pagaie Blanche et Jaune

Carte 3 mois, 1 an



Accès à la Pagaie Verte, Bleue, Rouge et Noire

Accès aux services et partenaires

Compte appli mobile

E-shop

Carte 1 an



Accès au statut de certificateur H2 Pagaies Couleurs

Accès aux formations de cadres

Accès aux qualifications de cadres, d'officiels et de juges et arbitres



Pourquoi ?

Des raisons politiques

- Augmenter la surface de la FFCK, mais aussi et surtout celle des **CRCK, CDCK et des clubs**, pour peser davantage auprès des partenaires publics et privés, des autres acteurs et opérateurs des sports de pagaie.
 - *A titre d'exemple, annoncer officiellement que la FFCK a dépassé les 300 000 licenciés en 2022 a eu un très fort impact dans tout l'écosystème sportif. Nous sommes passés de la 24^{ème} place en 2018 à la 9^{ème} place en 2023 au rang des fédérations.*

- Avoir un nombre de licenciés qui traduit notre impact réel sur nos territoires, et qui illustre la contribution des clubs au dynamisme et l'attractivité de leur territoire.
 - *Au niveau local, annoncer à sa collectivité que son club accueille 5 000 licenciés sur l'été lui permet d'accroître une importance et une légitimité certaine.*



Pourquoi ?

Des raisons politiques

- Fédérer l'ensemble des parties prenantes autour d'un « esprit communautaire » qui constitue aujourd'hui notre force.
 - *Du pratiquant touristique occasionnel au compétiteur accru, tous sont rattachés à la FFCK par une carte unique.*
- Considérer que la licence est le lien entre le pratiquant et la FFCK. Ils deviennent alors membres de la Tribu FFCK.
- C'est aussi ouvrir la possibilité pour les clubs et comités de développer des relations avec les acteurs du loisir et du tourisme sur la base d'une activité dont l'impact est connu en terme de nombre de pratiquants 1 jour. Par exemple, avec les élus en charge du tourisme.



Pourquoi ?

Des raisons statutaires

Parallèlement, les statuts et le règlement intérieur de la FFCK sont modifiés et adoptés respectivement en 2020 et 2021 en Assemblée générale fédérale, de sorte à confirmer le principe (*qui était déjà en vigueur depuis de très nombreuses années*) selon lequel **chaque pratiquant doit être titulaire d'une carte FFCK**, adaptée à sa pratique.

Article S – 1.4.2 des Statuts FFCK :

« La Fédération conclut un contrat collectif d'assurance visant à garantir ses associations affiliées et leurs adhérents.es dans les conditions prévues aux articles L.321-1, L.321-4, L.321-6 et L.331-10 du code du sport. **L'application de ce contrat se traduit par l'obligation, pour les membres affiliés, de délivrer la licence fédérale à la pratique de tous leurs pratiquant.e.s, adhérents ou non.**

Les membres agréés peuvent bénéficier des garanties accordées pour leurs activités et leurs pratiquants. **Si le membre agréé décide de souscrire au contrat collectif d'assurance de la fédération, l'application de ce contrat se traduit par l'obligation de délivrer la licence fédérale adaptée à la pratique de tous. [...] »**

Article S – 1.4.3 des Statuts FFCK :

« La Fédération peut, en l'absence de délivrance de licences adaptées aux intéressés.es, **appliquer, à l'encontre de ses membres affiliés et agréés, l'une des sanctions** prévues par le règlement intérieur et le règlement disciplinaire de la Fédération ».



Pourquoi ?

Des raisons statutaires

Article R – 1.3.1 du Règlement intérieur FFCK :

« **Une association affiliée de la Fédération a l'obligation de délivrer à tous.les les pratiquant.e.s accueilli.e.s qu'ils.elles soient temporaires ou permanent.e.s, adhérent.e.s ou non, la licence adaptée à leur type d'activité** et de délivrer une licence fédérale à toutes les personnes encadrant la pratique du canoë kayak et disciplines associées ou exerçant une responsabilité dans les instances dirigeantes de celle-ci. **Le non-respect de cette obligation est un motif de radiation de l'association de la liste des membres affiliés de la fédération.**

Les structures agréées peuvent délivrer la licence fédérale à leurs adhérents.es ou clients.es »

En 2023, les structures affiliées qui ne respectent les textes fédéraux pourront potentiellement se faire radier de la FFCK.



Pourquoi ?

Des raisons assurantielles

Aujourd'hui, le contrat fédéral d'assurance MAIF prévoit explicitement que sont bénéficiaires des garanties, notamment, les « **pratiquants titulaires des cartes FFCK** ».

BÉNÉFICIAIRES DES GARANTIES

- La Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie,
- ses structures déconcentrées (CRCK - CDCK),
- les membres affiliés (clubs),
- les structures de la filière de haut niveau,
- les représentants légaux et statutaires de la FFCK et des organismes affiliés, les officiels et les arbitres,
- les préposés de la fédération et des structures affiliées dans l'exercice de leurs fonctions (moniteurs, initiateurs, entraîneurs),
- les pratiquants titulaires des cartes FFCK,

Or, l'article A10 – 1.1 de l'annexe 10 indique que « **La Carte FFCK est une carte nominative et digitale avec différentes options par pratiquant et qui matérialise la licence unique délivrée par une structure** ».

Pour que vos pratiquants soient couverts par l'assurance fédérale durant leurs activités, il faut donc que ceux-ci soient nominativement détenteurs d'une carte FFCK (1 an, 3 mois, ou 1 jour).

Exemple : en août 2022, accident mortel d'un jeune de 21 ans qui était venu faire du kayak en location dans une structure FFCK. Avant même d'intervenir, la MAIF a demandé à ce que la FFCK et le club fournissent une preuve de la détention d'une carte 1 jour par la victime.

Pourquoi ?

Des raisons assurantielles

Les garanties accordées par le contrat fédéral sont, de surcroît, très avantageuses au regard des activités couvertes et des plafonds d'indemnisation proposés :

Contenu des garanties	Plafonds
RESPONSABILITÉ CIVILE	
MAIF couvre les conséquences pécuniaires de:	
• La responsabilité civile que tout bénéficiaire des garanties peut encourir en raison des dommages causés à un tiers et résultant d'un événement de caractère accidentel (les assurés étant considérés comme tiers entre eux):	
– dommages corporels.....	30000000 €
– dommages matériels et immatériels consécutifs.....	15000000 €
La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus, à	30000000 €
– dommages immatériels non consécutifs.....	50000 €
• La responsabilité civile atteintes à l'environnement.....	5000000 € (par année d'assurance)
dont dommages environnementaux et préjudice écologique	50000 €
• La responsabilité civile intoxication alimentaire.....	5000000 € (par année d'assurance)
• La responsabilité d'occupant liée à la location ou à l'occupation à titre gratuit des locaux utilisés, dans le cadre des activités garanties, de façon temporaire, exclusive et continue pour une durée inférieure à 8 jours	125000000 €
• La responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux	310000 €
• La responsabilité Civile liée aux maladies transmissibles, tous dommages confondus.....	2000000 € (par année d'assurance)
– à l'exception des dommages immatériels non consécutifs	50000 €
DÉFENSE	
Assistance de l'assuré poursuivi devant un tribunal à la suite d'un événement mettant en jeu la garantie responsabilité civile.....	300000 €
Autres cas de défense du salarié	20000 €

Pourquoi ?

Des raisons assurantielles

INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS (IDC)

Cette garantie **facultative**, de type individuelle-accident, permet à toute personne ayant la qualité d'assuré de bénéficier des prestations suivantes en cas de dommages corporels d'origine accidentelle:

- Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation.....
- Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux.....
 - dont frais de lunetterie.....
 - dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité.....
- Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation.....
- Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident.....
- Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :
 - jusqu'à 9 %.....
 - de 10 à 19 %.....
 - de 20 à 34 %.....
 - de 35 à 49 %.....
 - de 50 à 100 %: - sans tierce personne.....
 - avec tierce personne.....
- Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès:
 - capital de base.....
 - augmenté de : - pour le conjoint survivant.....
 - par enfant à charge.....
- Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines.....

IDC de base ¹	Option I. A. Sport+ ²
700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite
1 400 €	3 000 €
80 €	300 €
16 €/jour dans la limite de 310 €	2h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation
Non couvert	10 €/jour dans la limite de 365 jours
16 €/jour dans la limite de 3100 €	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
6 100 € x taux	30 000 € x taux
7 700 € x taux	60 000 € x taux
13 000 € x taux	90 000 € x taux
16 000 € x taux	120 000 € x taux
23 000 € x taux	150 000 € x taux
46 000 € x taux	300 000 € x taux
3 100 €	30 000 €
3 900 €	30 000 €
3 100 €	15 000 €
frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime



Quand délivrer des
cartes 1 jour ?

Quand ?

La carte FFCK 1 jour a notamment pour cible les personnes suivantes :

- Les personnes venant pour une location ;
- Les personnes venant pour une prestation encadrée ;
- Les personnes venant pour les portes ouvertes ;
- Les personnes venant pour des essais ;
- Les personnes venant pour des stages hors adhérents et bénéficiaires d'une carte FFCK ;
- Les personnes participant à une manifestation Open de la FFCK ;
- Toutes personnes de passage souhaitant faire une activité canoë kayak et sports de pagaie sur une ou plusieurs journées ;
- Toutes personnes souhaitant valider un niveau pagaies couleurs blanche ou jaune ;

Cette carte a une durée de validité de 1 jour (heure de délivrance jusqu'à minuit).



Comment délivrer des cartes 1 jour ?




Comment ?

Depuis 2022, un outil intégré à l'espace club (intranet fédéral) permet très facilement la délivrance et la gestion de ses cartes 1 jour.

Ce module d'enregistrement « Cartes 1J/Open » se trouve dans l'onglet « Licences et certificats médicaux » de votre espace club :

LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX ?

Retrouvez ci-dessous les fonctionnalités vous permettant d'accéder aux différents moyens de saisir les licences de vos adhérents et de mise à jour des certificats médicaux.

 Saisie de licences	 Renouvellement par liste
 Liste de vos licenciés	 Importer un fichier de licenciés
 Mise à jour des certificats médicaux	 Cartes 1J / Open



Comment ?

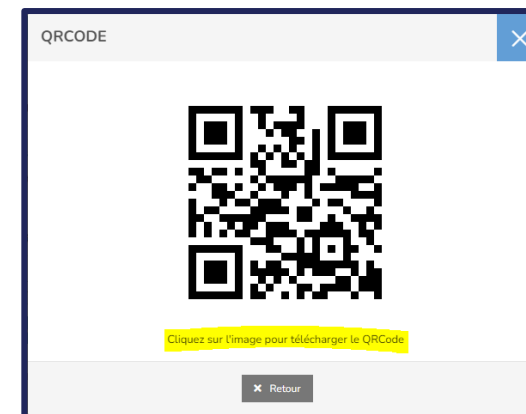
Choix n°1 (recommandé)

Vous faites saisir la carte 1 jour **par les clients et/ou pratiquants eux-mêmes** :

- Soit en mettant à leur disposition un QR Code qu'ils pourront scanner directement avec leur smartphone afin de s'enregistrer. Ce QR Code est disponible et téléchargeable en 3 clics dans votre espace club. *Il peut ensuite être affiché à l'accueil, ou dans les espaces où les clients attendent avant de naviguer.*
- Soit en mettant à leur disposition un (ou plusieurs) outil(s) numérique(s) directement connecté(s) à l'espace de saisie. Ce lien de connexion est disponible également sur l'espace club.

SITE GRAND PUBLIC CARTES 1 JOUR ?

Clé structure	9c21cc	
Url carte 1 jour	http://macarte.ffck.org/9c21cc	



Lors de la saisie sur l'interface, le pratiquant renseigne :

- La **date de la pratique** (par défaut celle-ci sera positionnée à la date du jour afin de gagner du temps) ;
- Ses **nom et prénom** ;
- Sa **date de naissance** (format JJ/MM/AAAA) ;
- Son **email** (format xxxx@xxxx.xx) ;
- Son **genre**.

La durée de saisie pour une personne est donc très rapide, chaque pratiquant pouvant le faire depuis son smartphone.



FFCK
CARTE 1 JOUR

CLUB DU RADEAU DE LA MEDUSE

📅 24/05/2022 Date de la pratique

👤 Nom Prénom

📅 Date de naissance

@ Email

Femme Homme

J'ai pris connaissance et j'accepte les CGU

ENREGISTRER



FFCK
CARTE 1 JOUR

Votre demande de carte est enregistrée
La FFCK vous souhaite une bonne navigation

OK

📅 Date de naissance

@ Email

Femme Homme

J'ai pris connaissance et j'accepte les CGU

ENREGISTRER

Comment ?

Choix n°2

Vous remplissez un tableau Excel avec les nom et prénom des pratiquants, leur date de pratique, leur date de naissance, leur genre et leur adresse mail. Vous importez ensuite ce tableau Excel dans votre espace club, dans les 2 jours qui ont suivi leur passage.

Vous pouvez utiliser le modèle de tableau fourni par la Fédération, ou alors retravailler votre fichier Excel que vous aurez exporté de votre propre logiciel de suivi (exemple : Guidap, Axyomes, etc.).

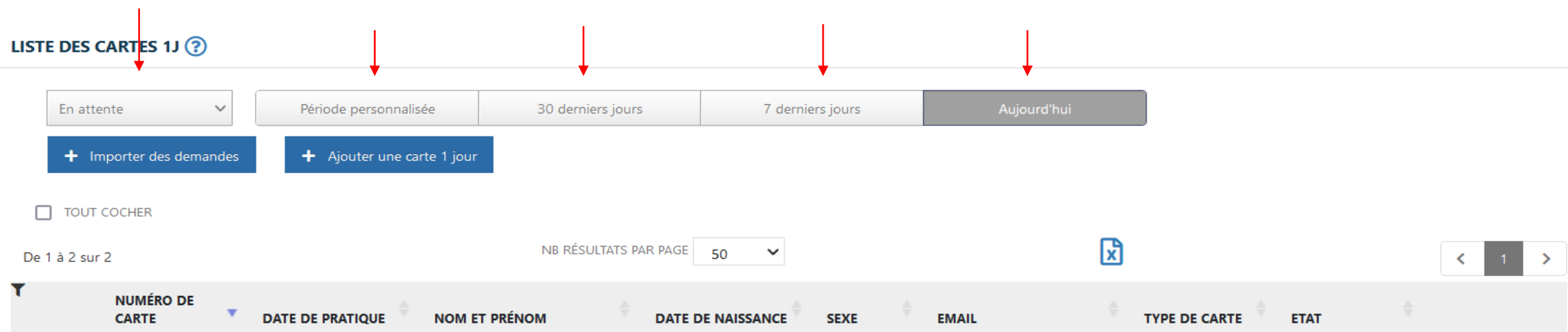
Le principal est que pour l'import, votre fichier Excel final soit enregistré au format .csv et soit construit ainsi :

	A	B	C	D	E
1	DATE PRATIQUE	NOM PRENOM	GENRE	NAISSANCE	MAIL
2	20/05/2022	Jean DUPONT	H	01/01/1950	test@ffck.org
3	22/05/2022	Marie DURANT	F	02/02/1960	test@ffck.org
4					
5					

Une fois les cartes 1 jour saisies (soit par le pratiquant lui-même, soit par la structure), celles-ci apparaissent dans la « **Listes des cartes 1 j** ».

Vous pouvez visualiser vos cartes sur plusieurs périodes : sur la journée actuelle (Aujourd'hui), sur les 7 derniers jours, les 30 derniers jours, ou sur une période personnalisée.

Vous pouvez aussi choisir les cartes que vous souhaitez visualiser. Elles peuvent avoir différents statuts : « **En attente** », « **confirmée** », « **annulée** », ou « **validée** » .



The screenshot shows the 'LISTE DES CARTES 1J' interface. At the top left, the title 'LISTE DES CARTES 1J' is followed by a help icon. Below the title, there are five filter buttons: 'En attente' (with a dropdown arrow), 'Période personnalisée', '30 derniers jours', '7 derniers jours', and 'Aujourd'hui' (which is highlighted in grey). Below these buttons are two blue action buttons: '+ Importer des demandes' and '+ Ajouter une carte 1 jour'. Underneath the buttons is a checkbox labeled 'TOUT COCHER'. To the right, there is a pagination section showing 'De 1 à 2 sur 2', 'NB RÉSULTATS PAR PAGE' with a dropdown set to '50', a document icon, and a page navigation bar with arrows and the number '1'. At the bottom, a table header is visible with columns: 'NUMÉRO DE CARTE', 'DATE DE PRATIQUE', 'NOM ET PRÉNOM', 'DATE DE NAISSANCE', 'SEXE', 'EMAIL', 'TYPE DE CARTE', and 'ETAT'. Red arrows point from the text above to the 'En attente' dropdown, the 'Période personnalisée' button, the '30 derniers jours' button, the '7 derniers jours' button, and the 'Aujourd'hui' button.

En attente : la carte a été saisie par le pratiquant ou importée via l'espace club. Le club devra confirmer ou annuler ces cartes « *En attente* » (cela permet au club de rectifier les erreurs ou d'annuler des cartes saisies par erreur).

Confirmée : la structure a affecté le type de carte et a confirmé que la demande pouvait être validée par le système.

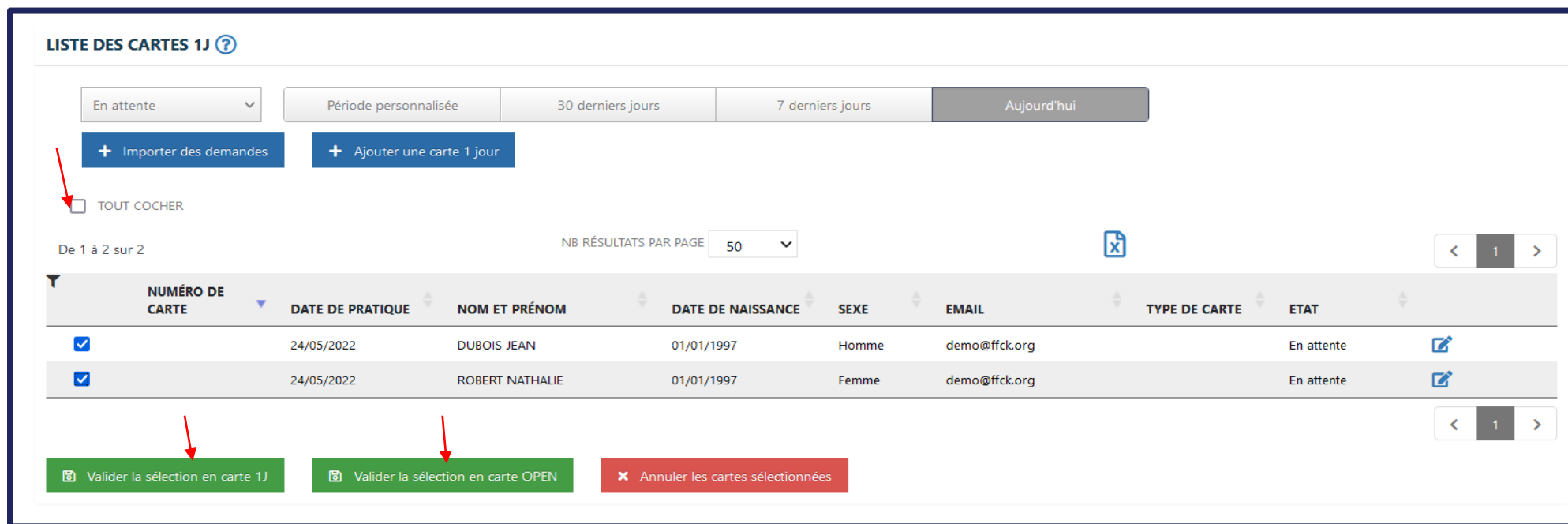
Annulée : la structure a annulé la carte (qui était « *En attente* » ou « *Confirmée* »).

Validée : le système a définitivement validé les cartes « *Confirmées* » par la structure. Lors de cette validation automatique (qui se fait tous les soirs à minuit), un email est envoyé à la personne ayant fait la demande, et une opération financière est enregistrée.

Lorsqu'une carte est saisie par un pratiquant ou importée par la structure via l'espace club, l'état de la carte apparaît « **En attente** ».

La structure pourra alors sélectionner les cartes « *En attente* » et cliquer sur les boutons « Valider la sélection en carte 1J » ou « Valider la sélection en carte OPEN ». L'état des cartes sélectionné apparaîtra alors en « **Confirmée** ».

Astuce : pour aller plus vite, vous pouvez cliquer sur « **Tout cocher** », afin de cocher toutes les cartes « *En attente* ».



The screenshot shows the 'LISTE DES CARTES 1J' interface. At the top, there are filters for 'En attente', 'Période personnalisée', '30 derniers jours', '7 derniers jours', and 'Aujourd'hui'. Below these are buttons for '+ Importer des demandes' and '+ Ajouter une carte 1 jour'. A red arrow points to a 'TOUT COCHER' checkbox. The table below has columns for 'NUMÉRO DE CARTE', 'DATE DE PRATIQUE', 'NOM ET PRÉNOM', 'DATE DE NAISSANCE', 'SEXE', 'EMAIL', 'TYPE DE CARTE', and 'ETAT'. Two rows are visible, both with 'En attente' status and checked checkboxes. At the bottom, there are three buttons: 'Valider la sélection en carte 1J', 'Valider la sélection en carte OPEN', and 'Annuler les cartes sélectionnées'. Red arrows point to the first two buttons.

NUMÉRO DE CARTE	DATE DE PRATIQUE	NOM ET PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	SEXE	EMAIL	TYPE DE CARTE	ETAT
<input checked="" type="checkbox"/>	24/05/2022	DUBOIS JEAN	01/01/1997	Homme	demo@ffck.org		En attente
<input checked="" type="checkbox"/>	24/05/2022	ROBERT NATHALIE	01/01/1997	Femme	demo@ffck.org		En attente

L'état des cartes passera à « **Validée** » lors de la mise à jour du système à minuit le jour même.

Facturation

Tout au long de la saison, la structure est prélevée mensuellement des cartes FFCK – 1 jour qu'elle aura validées dans le mois. Ces cartes seront facturées au prix auquel la structure a payé ses cartes 1 jour en N-1 (si la structure n'a pas enregistré de cartes 1 jour en N-1, le prix unitaire sera de 1 € en N).

En fin d'année, une régularisation sera effectuée au regard du nombre réel de cartes 1 jour que la structure aura enregistré durant l'année

Carte - 1 jour	Tarif Unitaire
0 à 999	1 €
1 000 à 1999	0,89 €
2 000 à 2 999	0,79 €
3 000 à 3 999	0,69 €
4 000 à 5 999	0,59 €
6000 à 7 999	0,49 €
8 000 à 9 999	0,39 €
Plus de 10 000	0,24 €

Tarifs 2023

Exemple :

Le club X a accueilli sur l'année 2022, 1200 personnes. Ses cartes 1 jour lui ont donc été facturées au prix unitaire de 0,72 € (Tarifs 2022). Ce sera le prix de facturation pour l'année 2023.

Le club prend sur la saison 2023 les cartes suivantes :

- 256 cartes en mai : il sera prélevé de 184,32 € au 31 mai ($256 \times 0,72$)
- 523 cartes en juin : il sera prélevé de 376,56 € au 30 juin ($523 \times 0,72$)
- 789 cartes en juillet : il sera prélevé de 568,08 € au 31 juillet ($789 \times 0,72$)
- 834 cartes en août : il sera prélevé de 600,48 € au 31 août ($834 \times 0,72$)
- 245 cartes en septembre : il sera prélevé de 176,40 € au (245 x 0,72)

Pas de cartes d'octobre à décembre.

Au 31 décembre, une régularisation est effectuée. Le système totalise l'ensemble de cartes passées sur la saison, ici 2 647 cartes, soit un montant dû de 2 091,13 € ($2\ 647 \times 0,79$). Or, la structure a déjà payé 1905,84 € tout au long de l'année, elle devra donc payer un supplément de 185,29 € ($2\ 091,13 - 1905,84$).

Pour l'année 2024, le prix de référence des cartes 1 jour pour cette structure sera de 0,79 € (prix facturé en 2023 suite à la régularisation).

Questions-Réponses /
Réflexions /
Pistes d'amélioration ?